



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SILEC

SEANCE DU 24 JANVIER 2025

### Délibération n° CS 2025-04 – Visite suivi hivernal et événementiel de la digue de 1er rang Ouest Charron Eslandes et des ouvrages hydrauliques -PR10339

<p>Membres : 6</p> <p>En exercice : 6</p> <p>Présents : 5</p> <p>Nombre de pouvoirs : 0</p> <p>Ont pris part aux délibérations : 5</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à neuf heures trente.</p> <p>Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes et Charron), légalement convoqué, s'est réuni à l'UNIMA, 28 Rue Jacques de Vaucanson-17180 PERIGNY, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier ROBLIN, président en exercice.</p> <p>Date de la convocation : 10/01/2025</p>
--	---

**Etaient Présents les délégués suivants :**

<p>Monsieur AZAMA Christophe <i>CDC Aunis Atlantique</i> <i>Vice-Président</i></p>	<p>Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i> <i>Président</i></p>
<p>Monsieur BODIN Jean-Marie <i>CDC Aunis Atlantique</i> <i>Titulaire</i></p>	<p>Monsieur ESCOBAR Raymond <i>CDA La Rochelle</i> <i>Suppléant</i></p>
<p>Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> <i>Suppléante</i></p>	

**Etaient absents :**

<p>Monsieur VENDITTOZZI François <i>CDC Aunis Atlantique</i> <i>Titulaire</i></p>	<p>Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i> <i>Titulaire</i></p>
	<p>Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i> <i>Titulaire</i></p>

Monsieur ROBLIN désigne Christophe AZAMA en tant que secrétaire de séance.

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention cadre du 7 avril 2021 confiant une mission d'accompagnement technique à l'UNIMA dans le cadre de la gestion du système d'endiguement commun à Esnandes et Charron contre le risque de submersion marine,

Dans ce contexte, le SILEC a sollicité l'UNIMA afin d'établir un devis pour des visites de surveillances mensuelles durant l'hiver 2025 et des visites événementielles en 2025 de la digue de premier rang Ouest Esnandes/Charron suivant le planning ci-dessous.

La prestation 2024 (PR10339) a été chiffrée à 14 520,00 €.

Digue Ouest 1er rang Esnandes-Charron - Visites de surveillance mensuelles Hiver 2025 & visites événementielles 2025

DEVIS D'ETUDE

SILEC  
200 route de la Juillerie  
17 170 FERRIERES

Validité de l'offre : 6 mois

Références	
PROGRAMME	10339
Référence devis:	10339_PL_240918
Pôle	PI
Affaire suivie par:	Blandine JEAN

cc	Désignation	Prix Unitaire	Quantité	Montant Net
1.1-E	<b>VISITE DE SURVEILLANCE MENSUELLE DE JANVIER A AVRIL 2025 (HORS TEMPETE)</b>			
1.1.1	Visite de surveillance (préparation+visite+rapport)			
1.1.1	Ingénieur - terrain (2 agents UNIMA)	1 000,00 € P.F	4,00	4 000,00 €
1-ST		<b>Sous-total.....</b>	<b>0,0j</b>	<b>4 000,00 €</b>
2.1-F	<b>VISITE EVENEMENTIELLE (HORS PERIODE HIVERNALE 2025- GRANDE MAREE)</b>			
2.1.1	Visite de surveillance (préparation+visite+rapport)			
2.1.1	Ingénieur - terrain (2 agents UNIMA)	800,00 € P.F	2,00	1 600,00 €
2-ST		<b>Sous-total.....</b>	<b>0,0j</b>	<b>1 600,00 €</b>
3.1-E	<b>VISITE EN PERIODE D'ALERTE TEMPETE (AVANT/APRES) - PROVISION déclenchée à la demande du MOA</b>			
3.1.1	visite en journée et heures ouvrées			
3.1.1	Visite (Prix par heure de visite pour 1 agent UNIMA)	95,00 € u	16,00	1 520,00 €
3.1.2	Prix forfaitaire pour la production du rapport d'inspection	120,00 € P.F	4,00	480,00 €
3-ST		<b>Sous-total.....</b>	<b>0,0j</b>	<b>2 000,00 €</b>
3.2-F	<b>Visite en nocturne</b>			
3.2.1	Visite (Prix par heure de visite pour 1 agent UNIMA)	115,00 € u	16,00	1 840,00 €
3.2.2	Prix forfaitaire pour la production du rapport d'inspection	120,00 € P.F	4,00	480,00 €
3.2.3	Astreinte (prix pour 1 agent)	250,00 € P.F	4,00	1 000,00 €
3-ST		<b>Sous-total.....</b>	<b>0,0j</b>	<b>3 320,00 €</b>
3.3-T	<b>Visite le weekend</b>			
3.3.1	Visite (Prix par heure de visite pour 1 agent UNIMA)	120,00 € u	16,00	1 920,00 €
3.3.2	Prix forfaitaire pour la production du rapport d'inspection	120,00 € P.F	4,00	480,00 €
3.3.3	Astreinte (prix pour 1 agent)	300,00 € P.F	4,00	1 200,00 €
3-ST		<b>Sous-total.....</b>	<b>0,0j</b>	<b>3 600,00 €</b>
76		<b>TOTAL GENERAL EN EUROS</b>		<b>14 520,00 €</b>



Planning visites période 2025								
Année	Mois	Jour	Coeff	Cote CM	heure (PM)	Surveillance prévue	Mobilisation	
2025	Janvier	vendredi 31	89	6,2	05h13	passage sur site semaine 4 pour visite inspection hivernale mensuelle	2 agents UNIMA	
		samedi 01	96	6,36	05h51			
	Février	vendredi 28		99	6,46	04h53	passage sur site semaine 9 pour visite inspection hivernale mensuelle	2 agents UNIMA
				104	6,28	17h13		
			samedi 01	108	6,65	05h29		
	Mars	dimanche 02		111	6,68	06h06	passage sur site semaine 13 pour visite inspection hivernale mensuelle	2 agents UNIMA
			lundi 03	107	6,51	06h43		
			samedi 29	104	6,58	04h27		
			dimanche 30	112	6,74	06h05		
			lundi 31	114	6,7	06h47		
	Avril	dimanche 27		101	6,48	05h02	passage sur site semaine 17 pour visite inspection hivernale mensuelle	2 agents UNIMA
			lundi 28	108	6,56	05h43		
			mardi 29	107	6,46	06h24		
			lundi 06	98	6,51	17h		
	Octobre	mardi 07		107	6,69	17h37	passage sur site semaine 40 pour visite inspection événementielle	2 agents UNIMA
			mercredi 08	110	6,7	18h13		
			jeudi 09	106	6,51	18h52		
	Novembre	mercredi 05		104	6,56	16h16	passage sur site semaine 44 pour visite inspection événementielle	2 agents UNIMA
			jeudi 06	106	6,53	16h58		

Appelé à délibérer,

Après avoir entendu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer le devis de 14 520,00 €,
- Autorise le Président à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025,
- Autorise le Président à signer la convention liée à ce devis,
- Autorise le Président à procéder à la recherche et à la demande de subventions auprès des partenaires publics le cas échéant,
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

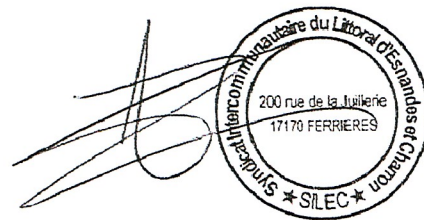
Le vote s'est exprimé comme suit :

Pour : 5 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président,  
Didier ROBLIN

Le secrétaire de séance  
Christophe AZAMA



Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet
- Le Service de Gestion Comptable de Ferrières

Et inséré au recueil des actes administratifs du syndicat

#### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

